

Mercredi 18 octobre 2017

Un Séminaire d'échange d'expériences sur la mise en place du PLUi, organisé par la Métropole Rouen Normandie, avec les Métropoles de Lille, Angers et Strasbourg

La Métropole Rouen Normandie a organisé mardi 17 octobre, un Séminaire Expérience PLUi au Kindarena. Plus de 200 participants étaient présents pour écouter et échanger autour des témoignages des 3 métropoles invitées : Lille, Angers et Strasbourg.

Plus de 200 participants étaient présents mardi pour assister au premier séminaire PLUi organisé à l'initiative d'une Métropole. Cette matinée était animée par Philippe Schmit, Secrétaire général de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). Cet événement fait écho à un sujet d'urbanisme d'actualité : la prise de la compétence Plan Local d'Urbanisme par les intercommunalités depuis la loi NOTR en 2015 et par conséquent la réalisation des Plans locaux d'urbanisme à une échelle intercommunale.

Ce séminaire proposait un moment unique de partage d'expériences et de témoignages avec d'autres métropoles et communautés urbaines invitées par la Métropole Rouen Normandie. La Métropole européenne de Lille, Angers Loire Métropole et l'Eurométropole de Strasbourg ont répondu à l'invitation pour témoigner de leur démarche d'élaboration extrêmement récente d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La Métropole Rouen Normandie élabore son PLUi depuis octobre 2015 avec l'ambition de l'approuver à l'automne 2019. Les « Expériences PLUi » des trois métropoles s'appuient sur des PLUi entrés en vigueur en décembre 2016 et février 2017 pour Strasbourg et Angers, un PLUi 2 que le Conseil métropolitain lillois doit « arrêter » le 19 octobre 2017 (avant enquête publique puis approbation).

Le PLUi pose la question de l'articulation de l'échelle métropolitaine et de l'échelle la plus locale, communale jusqu'au quartier, la rue et la parcelle. Il s'agit de garantir la cohérence des politiques d'aménagement pour penser ensemble le développement urbain (logement, transports, espaces publics, activités économiques, commerces, etc.), se donner des objectifs communs, tout en respectant l'identité communale et en valorisant les spécificités locales par des règles soucieuses des particularités (patrimoine local, espaces naturels, agricoles ou forestiers particuliers, reliefs et exposition aux différents risques naturels (inondation, ruissellement, falaises, cavités...), caractéristiques socio-économiques, etc). La co-construction avec les communes est donc au cœur au processus.

Chaque métropole était invitée à présenter les grandes lignes, les points forts, les avancées de sa procédure d'élaboration et de son document d'urbanisme ; mais aussi parfois les difficultés rencontrées, les marges de progression ou encore les perspectives d'avenir pour faire vivre et évoluer leur Plan Local d'Urbanisme au même rythme que la dynamique des projets et des politiques publiques en matière d'habitat, déplacements, cadre de vie, économie ou environnement.

Les trois thèmes principaux abordés étaient :

- > Comment valoriser les spécificités communales dans un PLU intercommunal ?
- > Comment garantir la qualité environnementale dans un PLUi ?
- > Comment réussir le PLUi à plusieurs sur un territoire de vaste superficie comprenant plusieurs dizaines de communes ?

Chaque métropole a abordé des focus thématiques propre à son expérience :

Les représentants de la Métropole de Lille ont abordé :

- l'articulation des documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale et PLUi) et des échelles territoriales
- La gouvernance politique et technique au service du projet
- La concertation publique sur le PLUi
- La conception d'un règlement typo-morphologique fondé sur les formes urbaines caractéristiques des quartiers et des communes.

La Métropole d'Angers s'est concentré sur :

- Le recensement et les moyens de protection du patrimoine bâti et du patrimoine naturel (arbres remarquables, haies, mares...)
- La trame verte et bleue dans le PLUi (protection et valorisation des cours d'eau et corridors écologiques pour favoriser la biodiversité...)
- La protection du paysage par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Et enfin Strasbourg a présenté :

- Les outils juridiques/réglementaires pour conduire les politiques de l'habitat au travers du PLUi (secteurs de mixité sociale, de taille de logement, densités résidentielles attendues sur une opération d'aménagement/immobilière, ...)
- La question des déplacements dans le PLUi et en particulier du stationnement (méthode d'élaboration des règles relatives au stationnement pour une cohérence globale sur le territoire).

Cette riche matinée d'échanges a permis à chacun d'apprendre de l'expérience de l'autre et de soulever les problématiques rencontrées afin d'y trouver des solutions concrètes et efficaces. La Métropole va ainsi poursuivre le travail d'élaboration de son PLUi à la lumière de ces enseignements. Une phase de concertation, accompagnée de réunions publiques dans les communes, va débuter en novembre. La dernière ligne droite avant la rédaction et le vote de ce PLUi fin 2018, pour une entrée en vigueur l'année suivante.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05